



République Française
Département du Bas-Rhin - Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri ****
Commune nature 
Village étoilé 
Culture et langues régionales 

Délibérations du Conseil municipal du 23 janvier 2023 19h à la Mairie-Annexe

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 16 janvier 2023 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Bertrand FURSTENBERGER Procuration à Chantal LIBS

Nathalie MEYER Procuration à Vincent SCHALCK

Rose NIEDERMEYER Procuration à Dany KUNTZ

Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

| | |
|----------|--|
| 1 | Désignation d'un secrétaire de séance |
| 2 | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 |
| 3 | Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023 |
| 4 | Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2023 |
| 5 | Approbation du projet « Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal », approbation de son plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions |
| 6 | Transition énergétique/écologique : approbation des projets « éclairage de 2 courts de tennis » et « remplacement des luminaires de Joffre 1 par des luminaires LED », approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions |
| | Divers |

2023/01/23-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Christian SUDERMANN pour remplir les fonctions secrétaire de séance, sachant que le travail principal consiste à enregistrer en même temps que l'agent municipal les participations aux délibérations pendant la séance puis la relecture du PV avant la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et
DESIGNE Christian SUDERMANN pour remplir cette fonction.

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|
| A l'unanimité | X | Pour | | Contre | | Abstention | | Adoptée | X | Non adoptée | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|

2023/01/23-02 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 (PV joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|
| A l'unanimité | X | Pour | | Contre | | Abstention | | Adoptée | X | Non adoptée | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|

2023/01/23-03 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

| Compte | Crédits votés par chapitre en 2022 | | 25 % des crédits de 2022 | Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2023 |
|--------------|------------------------------------|---------|--------------------------|---|
| | Libellé | Montant | | |
| 16 | Emprunts | 309 000 | / | / |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 314 300 | 78 575 | 5 000 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 321 182 | 80 295 | 24 300 |
| 23 | Immobilisations en cours | 485 877 | 121 469 | 20 000 |
| TOTAL | | | 280 339 | 49 300 |

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2023 – détail par compte :

| Compte | Libellé | Montant |
|--------------|---|---------------|
| 2031 | Frais études | 5 000 |
| 2121 | Plantations d'arbres et d'arbustes | 2 000 |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage technique | 16 000 |
| 21838 | Autres matériels informatiques | 2 700 |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 3 600 |
| 2313 | Immobilisations en cours - construction | 20 000 |
| TOTAL | | 49 300 |

} Total
compte 21
= 24 300

Le point est présenté par Michèle HOUILLON qui donne les explications sur chacun des postes.

Hélène FLEURIVAL demande combien coûte un lampadaire LED. Bruno MICHEL indique qu'il s'agit des 12 qui ont été remplacés l'année dernière. Cette année il y en aura 8.

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|
| A l'unanimité | X | Pour | | Contre | | Abstention | | Adoptée | X | Non adoptée | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|

2023/01/23-04 Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2023

Dans le cadre de l'organisation du carnaval 2023, les entreprises et associations locales souhaitent faire des dons à la commune pour l'achat de divers matériels, de bonbons...

Il convient d'accepter ces dons.

| ENTREPRISE | MONTANT |
|------------------------------------|-------------|
| CLUB ENTREPRISE HOLTZHEIM | 100 |
| ERACLEAN HOLTZHEIM | 100 |
| ACHAT MAT HOLTZHEIM | 100 |
| HEITZ HOLTZHEIM | 200 |
| COMET HOLTZHEIM | 100 |
| ALL SOLUTION HOLTZHEIM | 150 |
| ADIS WOLFISHEIM | 100 |
| APPARENCE HOLTZHEIM | 100 |
| BOULANGERIE TROESTLER HOLTZHEIM | 50 |
| THIRIET HOLTZHEIM | NATURE |
| HIRSCHNER S.A.S. HOLTZHEIM | 50 |
| MERCOR HOLTZHEIM | 100 |
| DELTA INTERIM HOLTZHEIM | 100 |
| RESTAURANT L'AUTHENTIQUE HOLTZHEIM | 100 |
| QUONEX HOLTZHEIM | 100 |
| CREDIT MUTUEL HOLTZHEIM | 100 |
| SUPER U TRUCHTERSHEIM | 100 |
| CLUB DE MARCHE NORDIQUE HOLTZHEIM | NATURE |
| TOTAL | 1650 |

Le point est présenté par Chantal LIBS qui donne quelques explications. Elle remercie Nathalie MEYER qui a démarché les entreprises et bien sûr les entreprises qui ont souhaité faire un don.

Hélène FLEURIVAL demande ce qu'on fera d'un éventuel excédent ? Il lui est répondu qu'on le conservera pour le carnaval de l'an prochain.

Christian SUDERMANN demande s'il y avait des propositions de montants ? Il lui est répondu que non.

Pia IMBS rappelle qu'il faudra citer les entreprises lors de la fête. Un courrier leur sera également envoyé.

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|
| A l'unanimité | X | Pour | | Contre | | Abstention | | Adoptée | X | Non adoptée | |
|---------------|---|------|--|--------|--|------------|--|---------|---|-------------|--|

2023/01/23-05 Approbation du projet « Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal », approbation de son plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions

Pour des raisons de vétusté, de dangerosité et de non-conformité, il a fallu démonter l'équipement principal de l'aire de jeux en 2021.

Le village, qui compte beaucoup de jeunes couples avec enfants en bas âge, est à l'heure actuelle dépourvu de son équipement principal.

Afin de répondre aux besoins de la population et de compléter les activités de loisirs, il est proposé d'aménager une nouvelle aire de jeux sur le parc municipal et d'acquérir une nouvelle structure de jeux.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à environ 54 288 € HT.

Il est proposé de solliciter une DETR/DSIL de l'Etat et une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pia IMBS explique que ce projet et ceux du point suivant résultent d'un travail mené en commission des Finances.

Guy HORNECKER demande si ces subventions sont « automatiques ». Il lui est répondu que non.

Il demande également à quoi cela correspond comme jeux. Une description est donnée par Bruno MICHEL qui explique également les travaux prévus.

Hélène FLEURIVAL demande sous quel délai l'installation pourra être faite ? Il lui est répondu qu'il faut d'abord négocier suite aux 2 devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet « Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal » ;

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;

| Objet du financement | Montant HT € | Taux |
|---|---------------|--------------|
| Collectivité Européenne d'Alsace Fonds Communal d'Alsace 30 % HT | 16 286 | 30 % |
| Etat DETR / DSIL / 50 % HT | 27 144 | 50 % |
| Total des subventions HT | | 80 % |
| Autofinancement 20 % HT | 10 858 | 20 % |
| Total HT | 54 288 | 100 % |

SOLLICITE le concours de l'Etat pour une DETR ou DSIL,

SOLLICITE le concours de la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|---------|-------------------------------------|-------------|--------------------------|
| A l'unanimité | <input checked="" type="checkbox"/> | Pour | <input type="checkbox"/> | Contre | <input type="checkbox"/> | Abstention | <input type="checkbox"/> | Adoptée | <input checked="" type="checkbox"/> | Non adoptée | <input type="checkbox"/> |
|---------------|-------------------------------------|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|---------|-------------------------------------|-------------|--------------------------|

2023/01/23-06 Transition énergétique/écologique : approbation des projets « éclairage de 2 courts de tennis » et « remplacement des luminaires du Joffre 1 par des luminaires LED », approbation de son plan de financement prévisionnel et autorisation de demander des subventions

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique/écologique, des économies d'énergie et du développement durable, il est proposé d'opter pour un éclairage extérieur en LED des courts de tennis et de remplacer certains luminaires de la zone d'activités Joffre 1 par des luminaires « LED ».

Le coût estimatif de ces projets s'élève à environ (33 320 € HT).

Il est proposé de solliciter une DETR, ou une DSIL ou un Fonds verts de l'Etat et un Fonds de Solidarité Territorial aux deux conseillers départementaux de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pascale ZEHNER demande quel est le projet pour le tennis ? Michèle HOUILLON répond qu'il s'agit du remplacement de l'éclairage pour Joffre 1 et d'une nouvelle installation pour le tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets « éclairage de 2 courts de tennis » et « remplacement des luminaires du Joffre 1 par des luminaires LED » ;

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Objet du financement | Montant HT € | Taux |
|---|---------------|--------------|
| Etat DETR / DSIL/FONDS VERT 40% HT | 13 328 | 40 % |
| CEA enveloppe des Conseillers Départementaux d'Alsace 40 % HT Fonds de solidarité territorial | 13 328 | 40 % |
| Total subvention | | 80 % |
| Autofinancement 20% HT | 6 664 | 20 % |
| Total HT | 33 320 | 100 % |

SOLLICITE le concours de l'Etat pour une DETR ou DSIL ou un fonds vert ;

SOLLICITE le concours de la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces projets.

| | | | | | | | | | | | |
|---------------|----|------|--|--------|--|------------|---|---------|---|-------------|--|
| A l'unanimité | 26 | Pour | | Contre | | Abstention | 1 | Adoptée | X | Non adoptée | |
|---------------|----|------|--|--------|--|------------|---|---------|---|-------------|--|

Divers

Pia IMBS remercie les élus d'avoir été présents aux 3 événements de ce début d'année (soirée des vœux, repas des aînés et distribution des colis). C'est la marque d'une belle cohésion d'équipe.

Philippe HARTER indique que ce samedi 28 janvier aura lieu l'opération « 1 arbre 1 naissance ».

Pia IMBS rappelle également que le carnaval puis la Fête de la Bière auront lieu par la suite avec l'arrivée du printemps.

Philippe HARTER rappelle que le 18 février aura lieu une plantation d'arbres dans le cadre du CPE (Contrat de Performance Energétique) à Joffre 2. Cela sera réitéré en 2024 et 2025 grâce à la dotation de l'E.S.

Pia IMBS rappelle que nous serons à mi-mandat cette année. Cela pourrait être intéressant de faire un point. Elle propose de faire un séminaire un samedi matin à cette occasion. Les élus sont favorables.

La Directrice Générale des Services revient sur le point 6 (LEDS) et donne les montants des devis.

Catherine LAVERGNE demande s'il est prévu à nouveau une plantation de courges ? Il lui est répondu que oui, lors de la Journée Citoyenne le 13 mai. Elle y pensait pour une activité à destination des enfants petits et moyens de l'école maternelle. Philippe HARTER répond que c'est possible.

Bruno MICHEL rappelle que le Holtz'putz aura lieu le 1^{er} avril.

Marie-Claire OSWALD indique qu'il manque Pâques (samedi) et Halloween sur le calendrier des fêtes. Dany KUNTZ va les rajouter.

Guy HORNECKER indique que le calendrier n'est pas à jour sur le site internet. L'information est notée.

Chantal LIBS donne rendez-vous aux élus le 4 février pour préparer la salle pour carnaval.

Guy HORNECKER a eu l'occasion de revisiter le Fort Joffre avec M. NUNES. Il indique que M. NUNES a fait du bon travail, le site est maintenant sécurisé et on peut découvrir des endroits très intéressants.

Pia IMBS rappelle qu'on est dans le flou juridique sur ce sujet, elle va contacter les domaines afin d'éclaircir les choses.

Marie-Claire OSWALD remercie le Conseil Municipal des Jeunes et indique leur souhait d'organiser une soirée crêpes « élargie ». Les élus sont favorables. La date va être définie.

Catherine LAVERGNE prévient que le Crédit Mutuel va fermer pour rénovation et va être relocalisé à l'ancienne poste. S'il y a des demandes à venir de matériel, il faut anticiper les événements et les faire maintenant. Lorsqu'ils seront à l'ancienne poste ils n'auront plus de matériel en stock.

La séance est clôturée à 20h00.

Holtzheim le 13 mars 2023

Madame le Maire Pia IMBS



Le secrétaire de séance Christian SUDERMANN

